
Cinquième Assemblée de l'Alliance Solaire Internationale
18 Octobre 2022
New Delhi, République de l'Inde

18 Septembre 2022

Point 26 de l'ordre du jour

Statut du Fonds Corpus et proposition de contributions annuelles

Résumé

Ce document de travail fait le point sur le fonds Corpus de l'ASI et fournit une mise à jour des mesures prises par le secrétariat de l'ASI pour améliorer le fonds Corpus.

Statut du Fonds Corpus et proposition de contributions annuelles

L'Assemblée a été informée par le Secrétariat que le gouvernement indien a jusqu'à présent contribué à hauteur de 27 millions de dollars à l'Alliance Solaire Internationale (ASI) pour la création d'un corpus, la construction d'infrastructures et les dépenses récurrentes sur une période de cinq ans, de 2016-17 à 2020-21. Le gouvernement indien a en outre approuvé et engagé 40 millions de dollars US comme soutien financier supplémentaire à l'ASI pour trois ans (de l'exercice 2022-23 à l'exercice 2024-25).

Grâce aux contributions du gouvernement indien et des secteurs public et privé, le Fonds Corpus a atteint 36,46 millions de dollars au 15 août 2022, dont 16,17 millions de dollars provenant des entreprises du secteur public du pays hôte. Ce fonds a été investi dans une banque nationalisée, ce qui a généré des revenus d'intérêts d'environ 9,53 millions USD au 15 août 2022.

Le Secrétariat remercie le pays hôte et lui demande son soutien continu.

Renforcement du Fonds Corpus / contribution annuelle des pays membres - orientation / voie à suivre :

Cette question a également été abordée lors d'une réunion sur les besoins de financement de l'ASI avec les ambassadeurs / hauts-commissaires de certains pays le 14 février 2022. Lors de cette réunion, il a été décidé que le quatrième plan stratégique approuvé par l'Assemblée offrirait à l'ASI la possibilité de se développer et d'agir sur le terrain. Pour mettre en œuvre le plan, l'Assemblée a chargé l'ASI d'un plan de travail d'un milliard de dollars US pour soutenir la solarisation dans les pays membres. Ce montant comprend 300 millions USD pour le secrétariat et 700 millions USD pour la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des risques. Le budget de base de l'ASI devrait donc passer de 11,8 millions USD en 2022 à 58,4 millions USD en 2026.

L'ASI vise à améliorer la bancabilité des projets et la capacité d'absorption dans ses pays membres. Deuxièmement, l'ASI aidera à développer un environnement politique pour la transition verte. L'ASI favorisera également la prise de décision et le plaidoyer en connaissance de cause grâce à des analyses et des informations sur les pays.

Pour cela, l'ASI a besoin de promesses financières, d'engagements et de contributions pour mettre en œuvre ses programmes et renforcer le fonds corpus. Le moment est venu de délibérer sur la contribution annuelle à l'ASI.

Prochaines étapes :

Il est demandé à la cinquième assemblée de prendre note des mesures ci-dessus et du statut des contributions volontaires des pays membres de l'ASI et d'autres donateurs au Fonds Corpus de l'ASI. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat de l'ASI propose qu'une contribution financière annuelle de :

- 50 000 USD pour les pays membres développés,
- 25 000 USD pour les pays membres en développement, et
- 10 000 USD pour les pays membres des PMA et des PEID
